

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pertuis, le 8 juin 2017

L'INCROYABLE LAXISME DE L'ETAT FACE AUX ODEURS ET NUISANCES DE LA SOTRAMO-PAROLA : SOMMES NOUS AU XXI^{EME} SIECLE OU DU TEMPS DE ZOLA ?

La Ville de Pertuis souhaite réagir aux propos tenus dans la Provence du 1er juin par Mme BREFORT, Directrice Départementale de la Protection des Populations (DDPP) sur les nuisances engendrées par les activités de la société Sotramo-Parola.

Contrairement à ses affirmations, cette société ne s'est jamais mise en conformité avec la réglementation rigoureuse en matière d'Etablissement classé ICPE et son exploitation génère régulièrement de graves nuisances environnementales dans la zone d'activité de Pertuis.

Malgré les 312 procès-verbaux dressés à l'encontre de cette société par la Police Municipale depuis 9 ans et les trois arrêtés préfectoraux portant mise en demeure de réalisation d'études d'impact et d'équipements modernes de traitement, les prescriptions suivantes n'ont pas été suivies d'effets :

- L'actualisation de l'ancien dossier d'autorisation ICPE datant de l'après-guerre avec la nouvelle réglementation prescrivant notamment la réalisation d'une étude d'impacts et de dangers ;
- La réalisation d'une étude de dispersion des effluents gazeux ;
- La réalisation de cuvettes de rétention sous les cuves de stockage des graisses ;
- La déclaration annuelle des émissions polluantes et des quantités de déchets dangereux et non dangereux générés ;
- La mise en place d'un registre des volumes d'eaux consommées.

En outre, la Ville a réalisé en 2015 une campagne de prélèvements et d'analyses sur les rejets de Sotramo-Parola, l'objectif étant de vérifier si ses rejets industriels dépassaient les valeurs limites autorisées dans la station d'épuration. Les résultats d'analyses ont démontré que les

concentrations de polluants se situaient nettement au-dessus des valeurs limites. Elles étaient respectivement 2,4 et 2,6 fois plus élevées que les valeurs limites imposées.

Le Maire de Pertuis n'a eu de cesse, depuis son arrivée aux responsabilités en 2008, d'alerter la DDPP et d'étudier toutes les solutions envisageables (fermeture de l'usine, implantation hors de la commune sur terrain non inondable ou rachat par une société spécialisée en traitement des déchets animaux) pour sauvegarder les 1600 emplois de la zone d'activité et leur qualité de vie.

Mobilisé sur ce sujet, le Conseil municipal de Pertuis a même visité la société SARIA, spécialiste mondial du traitement des déchets animaux, à son usine de Beaucaire disposant des dernières technologies de traitement sans aucune émanation olfactive.

Cette dernière était disposée à racheter Sotramo-Parola et à embaucher son personnel, réalisant ainsi une belle opération immobilière sur un foncier situé au cœur de la zone d'activité de la ville.

Cette solution de bon sens préconisée par la ville et l'ancien Sous-Préfet CARAVA aurait permis de mettre un terme à cette situation inadmissible. Celle-ci n'a pas abouti compte-tenu du refus incompréhensible des dirigeants de Sotramo-Parola.

Depuis, rien n'a vraiment changé et la DDPP fait preuve d'un laxisme coupable et d'une certaine complaisance en protégeant cette société de 12 emplois qui empoisonne véritablement les 1600 emplois de la zone.

Dans sa révolte, le Maire de Pertuis a indiqué aux services de l'Etat que leur attitude était contraire aux ambitions de l'agenda 21 que la France tente de promouvoir et qu'en conséquence, ils devraient d'abord faire preuve d'exemplarité en balayant devant leur porte.